

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 mars 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 mars 2023 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup>	Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Claire Savard	Colombier
M.	Richard Therrien	Tadoussac
M.	Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup>	Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2022;
  - 5.2. Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets du Fonds pour la large bande pour la MRC de La Haute-Côte-Nord;
6. Aménagement du territoire :
  - 6.1. TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique;
  - 6.2. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - appel de projets 2023-2024 - mandat;
  - 6.3. Adoption du budget 2023 de la Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO;

7. Technique et environnement :

- 7.1. Plateforme de compostage - autorisation de lancer les processus d'approvisionnement pour les services de conception;
- 7.2. Autorisation de lancer un processus d'acquisition via un appel d'offres sur invitation pour des conteneurs à chargement avant;
- 7.3. Octroi d'un contrat pour le transport de compacteurs entre le campement Uaueiashtan et Victoriaville;

8. Développement économique et social :

- 8.1. Adoption du Plan d'action en développement social 2019-2024 - version révisée 2022;
- 8.2. Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - adoption des priorités d'intervention 2023;
- 8.3. Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - signataire;
- 8.4. Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Signature Innovation - création d'un comité directeur;
- 8.5. Programme AccèsLogis Québec;
- 8.6. Programme de vitalisation municipale - adoption du tableau de suivi des projets pour 2022-2023;
- 8.7. Programme de vitalisation municipale - adoption du tableau complémentaire de reddition de compte 2022-2023 pour les projets de plus de 50 000 \$;
- 8.8. Modification à la Politique d'investissement générale;
- 8.9. Adoption du Code d'éthique et de déontologie pour les comités du Service de développement économique;

9. Développement culturel et touristique :

- 9.1. Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets;

10. Transport;

11. Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2023-2024;

12. Ressources humaines :

- 12.1. Responsable des écocentres;
- 12.2. Valoriste-opérateur de machinerie lourde;

13. Correspondance :

- 13.1. Appui à la démarche de bonification de l'offre de formation professionnelle sur la Côte-Nord;
- 13.2. Demande à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme RénoRégion - appui à la MRC d'Antoine-Labelle;
- 13.3. Location court terme sur bail de villégiature - appui à la MRC de Matawinie;

14. Gestion financière :

- 14.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 14.2. Défi OSEntreprendre Côte-Nord - demande de partenariat;

15. Affaires nouvelles;
16. Période de questions;
17. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2023-03-088**

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 15. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### **RÉSOLUTION 2023-03-089**

### ***Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2023, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

#### **RÉSOLUTION 2023-03-090**

### ***Gestion contractuelle - liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur pour l'année 2022***

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 961.4 (2) du *Code municipal* prévoyant la publication sur son site Web, au plus tard le 31 janvier de chaque année, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web la liste des contrats de 2 000 \$ et plus passés en 2022 avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

RÉSOLUTION 2023-03-091

***Soutien aux projets déposés dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets du Fonds pour la large bande pour la MRC de La Haute-Côte-Nord***

ATTENDU QUE les fournisseurs en télécommunications, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès de mobilité dans les milieux ruraux et routes éloignées;

ATTENDU QUE le *Fonds pour la large bande* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'identification de tronçons routiers principaux non couverts par un signal cellulaire;

ATTENDU QUE les entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés par ce nouveau programme doivent soumettre leurs projets d'ici le 18 avril 2023;

ATTENDU QUE les représentants de la MRC ont pris connaissance de la volonté d'entreprises de télécommunications de soumettre des projets de desserte mobile ayant pour but d'étendre leurs infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

ATTENDU l'urgence d'agir sur le territoire de la MRC, notamment sur les portions des routes 138 et 172 non desservies, pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles assurant les prérogatives de sécurité publique, favorisant l'occupation dynamique du territoire, ainsi que le développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord signifie officiellement qu'il appuie tout dépôt de projet effectué par des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés dans le cadre du financement du programme *Fonds pour la large bande*, ayant pour objet d'étendre ses infrastructures mobiles sur son territoire;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2023-03-092

***TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière - appui à la Zec Nordique***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts par l'Association de chasse et pêche Nordique, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 7 avril au 19 mai 2023.

RÉSOLUTION 2023-03-093

***Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) -  
appel de projets 2023-2024 - mandat***

CONSIDÉRANT l'entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel de projets afin de respecter les objectifs du programme et permettre la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le conseil de la MRC a mandaté le Comité multiressource, formé dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales, afin que celui-ci procède à l'analyse et à la priorisation des projets déposés;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité multiressource doivent être entérinées par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

1. procède, pour l'exercice 2023-2024, à un appel de projets;
2. mandate le Comité multiressource pour agir à titre de comité de sélection dans le cadre de l'application du Programme d'aménagement durable des forêts;
3. réserve un montant de 175 000 \$ provenant du *Fonds de mise en valeur de la délégation de gestion foncière de la villégiature* visant à bonifier les projets déposés tel que le prévoit la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO*;
4. mandate le personnel de la MRC à déposer un projet visant la réalisation de travaux de réparation de chemins multiusages, lesquels visent plus particulièrement à compléter la phase 2 du projet initié à l'automne 2022 sur le chemin forestier de Portneuf;
5. réserve une somme de 22 687,50 \$ initialement prévue pour la réalisation du projet de la Zec de Forestville que cette dernière n'a pu compléter en 2022-2023;

QUE ces démarches soient conditionnelles à l'obtention du budget provenant du PADF.

RÉSOLUTION 2023-03-094

***Adoption du budget 2023 de la Politique d'aide financière  
pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO***

CONSIDÉRANT l'adoption, en novembre 2022, de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358);

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, le conseil doit déterminer annuellement le montant de l'enveloppe disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la proposition d'affectation budgétaire pour 2023 dans le cadre de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* telle que présentée ci-après :

<u>Description du volet</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Sommes affectées</u>
<b>Volet 1 :</b> Maintien des chemins multiusages (sur demande)		70 000,00 \$
<b>Volet 2 :</b> Mesures urgence		35 000,00 \$
<b>Volet 3 :</b> Aide complémentaire PADF	Villégiateurs (20 %)	17 208,55 \$
Sur la base d'un budget de 125 472,00 \$	ZECS et VHR (15 %)	9 930,73 \$
	Autres (10 %)	1 504,84 \$
<b>Volet 4 :</b> Aide complémentaire restauration des traverses	Villégiateurs (10 %)	718,80 \$
Sur la base d'un budget de 323 460,00 \$ qui correspond à la moyenne de 5 ans	ZECS et VHR (5 %)	10 063,20 \$
	Autres (0 %)	0,00 \$
<b>Total :</b>		<b><u>144 426,12 \$</u></b>

#### RÉSOLUTION 2023-03-095

### ***Plateforme de compostage - autorisation de lancer les processus d'approvisionnement pour les services de conception***

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), a accepté de subventionner à 100 % le projet de plateforme de compostage à la hauteur de 2,4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité réalisée en 2022 identifiait le site des Bergeronnes comme le meilleur endroit pour recevoir ce type d'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape de ce projet consiste à réaliser une étude de conception préliminaire avec le soutien d'une firme spécialisée dans le traitement des matières organiques par compostage simple;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la direction générale à publier un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services d'une firme spécialisée dans la conception d'infrastructures de compostage.

#### RÉSOLUTION 2023-03-096

### ***Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de conteneurs à chargement avant - mandat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord doit octroyer divers contrats dans le cadre de ses opérations de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre un service de revente de conteneurs à chargement avant aux entreprises de la région afin de leur faire profiter de prix avantageux en raison de son pouvoir d'achat et du regroupement des frais de livraison;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'acheter des bacs afin de répondre aux besoins sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la direction générale à publier un appel d'offres sur invitation pour l'achat et la livraison de conteneurs à chargement avant.

RÉSOLUTION 2023-03-097

***Octroi d'un contrat pour le transport de conteneurs et compacteurs entre le campement Uaueiashtan et Victoriaville***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente avec Hydro-Québec pour l'implantation et le fonctionnement d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles (ordures et recyclage) au campement de travailleurs Uaueiashtan (secteur Labrieville) situé au kilomètre 90 de la route 385 sur le territoire du TNO Lac-au-Brochet;

CONSIDÉRANT la fin du chantier et le démantèlement du campement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déplacer les conteneurs et compacteurs en location;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale afin d'obtenir des prix visant le déplacement des conteneurs et compacteurs en location.

RÉSOLUTION 2023-03-098

***Adoption du Plan d'action en développement social 2019-2024 - version révisée 2022***

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2018, le conseil a adopté la *Politique de développement social* de la MRC (résolution 2018-05-113);

CONSIDÉRANT QUE les circonstances de la pandémie de la COVID-19 ont modifié significativement les réalités du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de révision du *Plan d'action en développement social 2019-2024* a été faite avec la collaboration du Regroupement des partenaires en développement social et que le contenu du document a été validé par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan d'action révisé* orientera les décisions de soutenir les projets en développement social;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la version révisée du *Plan d'action en développement social 2019-2024*, tel que présentée;

QUE la gouvernance du Regroupement des partenaires du développement social telle que proposée et ajustée aux besoins du milieu soit reconnue provisoirement par le conseil jusqu'à la réalisation d'une évaluation participative permettant de faire les ajustements en conséquence;

QUE le comité de coordination du Regroupement des partenaires du développement social soit mandaté pour soutenir le fonctionnement et la mise en œuvre du Plan d'action jusqu'en 2024.

ÉOLUTION 2023-03-099

**Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 -  
Soutien à la compétence de développement local et régional -  
adoption des priorités d'intervention 2023**

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

ATTENDU QUE l'article 18 de cette entente mentionne que la MRC doit établir et adopter annuellement ses priorités d'intervention, les publier sur son site Web et les transmettre à la Ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte ses priorités d'intervention pour l'année 2023, de la façon suivante :

<b>Priorités d'intervention de la MRC La Haute-Côte-Nord 2023</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Attractivité du territoire</li><li>• Habitation</li><li>• Transport collectif</li><li>• Accueil des nouveaux arrivants</li><li>• Intégration citoyenne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement et structuration de l'agroalimentaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Support et diversification du développement touristique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diversification économique et développement manufacturier</li></ul>

QUE ces priorités d'intervention soient publiées sur le site Web de la MRC et transmises à la Ministre.

RÉSOLUTION 2023-03-100

**Avenant à l'Entente administrative  
sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales  
dans le cadre des Alliances pour la solidarité - signataire**

ATTENDU QUE la MRC a conclu avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 2 février 2019, une entente administrative sur la gestion du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) dans le cadre des *Alliances pour la solidarité 2018-2023*;

ATTENDU QUE la Ministre a confirmé l'ajout d'une somme de 70 000 \$ pour l'année financière 2022-2023 afin de maintenir actives les démarches de mobilisations établies pour poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente à la suite de l'ajout de cette somme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'*Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité*.

#### RÉSOLUTION 2023-03-101

### **Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 - Signature Innovation - création d'un comité directeur**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié, en septembre 2020 (résolution 2020-09-221), son intérêt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le *Volet 3 - Projets Signature innovation des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce volet, le concept « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt! » a été retenu;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la mise en œuvre de l'entente, un comité directeur composé de représentants de chacune des parties doit être constitué dans les 60 jours suivant la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil valide la composition du comité directeur qui sera composé des membres suivants :

- Deux membres du conseil de la MRC, représenté par Mesdames Micheline Anctil et Lise Boulianne;
- La direction générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Deux membres du Service du développement économique de la MRC;
- Un représentant du MAMH;
- Un représentant externe – entrepreneur en tourisme.

#### RÉSOLUTION 2023-03-102

### **Programme AccèsLogis Québec**

ATTENDU QUE les crises du logement s'enracinent dramatiquement au Québec, que le taux d'inoccupation est de seulement 1,7 %, son plus bas depuis 2004, et que le loyer moyen a augmenté de 8,6 % entre octobre 2021 et octobre 2022;

ATTENDU QU'on évalue à 177 000 le nombre de ménages québécois ayant des besoins impérieux en matière de logement;

ATTENDU QUE les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas répondus par l'offre actuelle de logements locatifs, ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;

ATTENDU QUE le programme *AccèsLogis Québec* a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu et qu'il a permis de développer de nombreux projets de logements sociaux partout au Québec;

ATTENDU QUE les investissements en habitation sociale permettent d'atteindre un triple objectif, soit venir en aide aux ménages les plus vulnérables et générer des retombées économiques importantes, tout en consolidant un patrimoine collectif durable, indispensable pour affronter les futures crises;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2,30 \$ dans l'économie locale;

ATTENDU QUE le Québec s'est engagé à réaliser le droit au logement pour tous et toutes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme *AccèsLogis Québec* et de prévoir dans son prochain budget le financement de 10 000 nouveaux logements sociaux par année en cinq ans;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- Madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor;
- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances;
- Madame Kateri Champagne Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Front d'action populaire en réaménagement urbain.

#### RÉSOLUTION 2023-03-103

##### ***Programme de vitalisation municipale - adoption du tableau de suivi des projets pour 2022-2023***

CONSIDÉRANT l'*Entente de vitalisation* intervenue le 30 juin 2021 entre la MRC et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Volet 4 du Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère le *Programme de vitalisation municipale* à même le *Volet 4* du FRR;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'annexe B de l'*Entente de vitalisation*, la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement à la Ministre un rapport de l'utilisation des sommes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve et adopte le tableau de suivi des projets acceptés dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté;

QUE ce tableau soit transmis à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QU'après acceptation par la Ministre, la reddition de compte soit diffusée sur le site Web de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2023-03-104

##### ***Programme de vitalisation municipale - adoption du tableau complémentaire de reddition de compte 2022-2023 pour les projets de plus de 50 000 \$***

CONSIDÉRANT l'*Entente de vitalisation* intervenue le 30 juin 2021 entre la MRC et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Volet 4 du Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère le *Programme de vitalisation municipale* à même le *Volet 4* du FRR;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'annexe B de l'*Entente de vitalisation*, la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement à la Ministre un rapport de l'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit également produire un tableau complémentaire de reddition de compte pour les projets de plus de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve et adopte le tableau complémentaire pour les projets de plus de 50 000 \$ acceptés dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté;

QUE ce tableau soit transmis à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QU'après acceptation par la Ministre, la reddition de compte soit diffusée sur le site Web de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2023-03-105

### ***Modification à la Politique d'investissement générale***

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place et adopté la *Politique d'investissement générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, qui comprend la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE), la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets* (PSEFE), ainsi que la *Politique d'investissement commune FLI/FLS*;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun de la MRC La Haute-Côte-Nord est un comité consultatif qui a été créé par le conseil de la MRC afin, entre autres, de lui faire des recommandations sur des modifications possibles à la présente politique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun recommande au conseil de la MRC d'apporter plusieurs modifications à la *Politique d'investissement générale*;

CONSIDÉRANT QUE le FTQ et le MAMH sont en accord avec l'ensemble des modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil, selon la recommandation du Comité d'investissement commun, adopte la *Politique d'investissement générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord* telle que modifiée et présentée en date du 21 mars 2023.

#### RÉSOLUTION 2023-03-106

### ***Adoption du Code d'éthique et de déontologie pour les comités du Service de développement économique***

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique souhaite adopter un code d'éthique et de déontologie s'appliquant à tous les membres siégeant aux différents comités de son service (ex. : Comité d'investissement commun, Comité de vitalisation, Commission des Arts et de la Culture, Comité PMVI, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Code d'éthique et de déontologie du Service de développement économique, tel que présenté le 21 mars 2023.

RÉSOLUTION 2023-03-107

***Programme Aide aux initiatives de partenariat  
(Entente de développement culturel) - adoption de projets***

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

<b>PROGRAMME</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)	2023-SARP-01	Consultation SARP	742,80 \$
Livre et lecture	Municipalité de Tadoussac	Tilou à la Biblio-Plage	7 140,00 \$
Livre et lecture	Municipalité de Tadoussac	Panneaux poétiques	1 875,00 \$
Soutien culturel	Courants musicaux	Courants musicaux	6 000,00 \$
Soutien culturel	Festival du Fjord	Drag	4 895,00 \$
Soutien culturel	Odyssée artistique	Fin de semaine entre nous	4 875,00 \$
Soutien culturel	Béloufilles	Henri VI	6 000,00 \$
Aménagement culturel du territoire	Centre de dépannage des Nord-Côtiers	CommunArt HCN	1 400,00 \$
Médiation culturelle	Centre d'action bénévole Le Nordest	Ma toile avec Linda Isabelle	1 840,00 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>34 767,80 \$</b>

QUE le conseil autorise la préfet et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2023-03-108

***Administration de l'Agence des forêts privées  
de la Côte-Nord - coûts de gestion 2023-2024***

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord (AFPCN);

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'AFPCN pour l'exercice financier 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024, au montant de 43 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2023-03-109

### ***Embauche d'un responsable des écocentres***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir, pour un remplacement de congé sans solde, le poste de responsable des écocentres (résolution 2023-02-076);

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été déposée à l'interne, que celle-ci satisfait aux exigences du poste et respecte les dispositions de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de Monsieur Patrick Gauthier au poste occasionnel de responsable des écocentres, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 6 mars 2023;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Gauthier soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2023-03-110

### ***Embauche d'un valoriste et opérateur de machinerie lourde***

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de valoriste et opérateur de machinerie lourde a postulé le poste de responsable des opérations pour le remplacement d'un congé sans solde et qu'elle a obtenu le poste (résolution 2023-03-109);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la direction générale pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de valoriste et opérateur de machinerie lourde pour la période du remplacement du congé sans solde (résolution 2023-02-077);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Nathan Hamel au poste de valoriste et opérateur de machinerie lourde, et que son embauche à ce poste soit effective à compter de la fin mars 2023;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Hamel soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

## **Correspondance**

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

### RÉSOLUTION 2023-03-111

#### ***Appui à la démarche de bonification de l'offre de formation professionnelle sur la Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de travaux de concertation régionale, les membres la Table régionale des directions de centre de formation professionnelle, de formation générale aux adultes et du service aux entreprises de la Côte-Nord, ainsi que celle des directions générales, ont convenu de la nécessité de bonifier l'offre de formation professionnelle, notamment dans le domaine des pêches et de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification de formation dans le domaine des pêches et de l'agriculture aurait pour effet de jouer un rôle important dans la vitalité économique de la Côte-Nord, de contribuer à son dynamisme, de répondre aux besoins de nos industries et de main-d'œuvre, ainsi que de favoriser l'autonomie alimentaire de la région;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, le développement et la structuration de l'agroalimentaire fait partie des priorités d'intervention de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la MRC de La Haute-Côte-Nord soutient des actions et des projets favorisant l'autonomie et la sécurité alimentaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2022, le conseil de la MRC a adopté le *Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de La Haute-Côte-Nord* ainsi que son plan d'action pour 2022-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les démarches entreprises par la Table régionale des directions générales visant la bonification de la carte des enseignements en formation professionnelle dans le domaine des pêches et de l'agriculture sur la Côte-Nord.

### RÉSOLUTION 2023-03-112

#### ***Demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme RénoRégion - appui à la MRC d'Antoine-Labelle***

ATTENDU QUE la MRC est partenaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme *RénoRégion* (PRR);

ATTENDU QUE pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu'à compter de la date d'ouverture de la programmation, et ce, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle elle se termine;

ATTENDU QUE la programmation 2022-2023 a été ouverte le 14 juillet 2022, la programmation 2021-2022, le 3 juin 2021, et la programmation 2020-2021, le 27 juillet 2020, soit entre 64 à 118 jours suivant la fin de la programmation précédente;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre;

ATTENDU QU'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de six mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire;

ATTENDU QUE plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ;

ATTENDU QUE ce volume d'appels occasionne une importante charge de travail pour la MRC et qu'elle n'est pas compensée pour ce travail par la SHQ;

ATTENDU QUE le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle et que dans un but de saine administration du programme *RénoRégion*, il demande à la ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations *RénoRégion* et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- la Fédération Québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la MRC d'Antoine-Labelle.

#### RÉSOLUTION 2023-03-113

### ***Location court terme sur bail de villégiature - appui à la MRC de Matawinie***

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Matawinie dans le cadre d'une délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie, tout comme celle de la MRC de La Haute-Côte-Nord, assure la gestion de plus de 1 200 baux en vertu de cette même entente;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des baux de villégiature couverts par l'entente de délégation de gestion se situent en Territoire non organisé (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la location court terme à des fins d'hébergement touristique n'était pas autorisée sur un bail de villégiature;

CONSIDÉRANT les modifications législatives apportées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'hébergement touristique*;

CONSIDÉRANT QUE cette loi vise notamment à favoriser la location court terme de résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a modifié son approche des baux de villégiature à la suite des modifications législatives relatives à la location court terme de résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère considère qu'il est désormais permis de faire de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur un bail de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE cette interprétation soulève de sérieux enjeux en milieux isolés, dont notamment en TNO;

CONSIDÉRANT l'absence de signalisation et points de repère pouvant compromettre le déploiement des usagers dans ces milieux;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication sont limités ou absents sur ces mêmes territoires;

CONSIDÉRANT les délais pour la desserte en services de sécurité incendie et en soins de première ligne en milieu éloigné;

CONSIDÉRANT les enjeux pour la sécurité du public que peut représenter la location court terme à des fins d'hébergement touristique de ces lieux;

CONSIDÉRANT QUE la location court terme à des fins d'hébergement touristique permet désormais de générer des profits considérables sur un bail de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE cette situation aura également un impact sur la valeur de revente des propriétés;

CONSIDÉRANT les principes d'accessibilité universelle mis de l'avant par le ministère dans le cadre du déploiement des activités sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le ministère n'a pas consulté les MRC et les partenaires avant de procéder à ces changements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution CM-02-086-2023 de la MRC de Matawinie et demande :

- au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de revoir son encadrement de la location court terme à des fins d'hébergement touristique sur les baux de villégiature, notamment pour les milieux éloignés où la sécurité des locataires peut être compromise;
- d'assurer une prise de décision conséquente avec les mesures préconisées par le ministère;
- de consulter, impliquer et informer les MRC partenaires en amont de la prise de décision;

- que cette résolution soit transmise à Madame Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ, de même qu'à la MRC de Matawinie.

#### RÉSOLUTION 2023-03-114

#### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le greffier-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023 au montant de 522 835,74 \$;
- le journal des salaires du 7 février 2023 au montant de 1 944,21 \$;
- le journal des salaires du 8 février 2023 au montant de 45 711,53 \$;
- le journal des salaires du 22 février 2023 au montant de 46 513,90 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de février 2022 au montant de 10 128,73 \$;

le tout totalisant une somme de 627 134,11 \$.

#### RÉSOLUTION 2023-03-115

#### ***Défi OSEntreprendre Côte-Nord - demande de partenariat***

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la Haute-Côte-Nord coordonne les activités du 25<sup>e</sup> Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui se tiendra à Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT QUE la SADC offre à la MRC de s'associer à l'événement par le biais d'un plan de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de participer financièrement à la 25<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord en adhérant au plan de visibilité de catégorie « Or » par le versement d'une somme de 1 000 \$.

#### ***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes et les citoyens.

#### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds

nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21 mars 2023.

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2023-03-116

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 45.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
greffier-trésorier adjoint